



Association des propriétaires et résidents des quartiers Clair Logis 1 et 2.

Fondée en 2017, elle a pour but de maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers Clair Logis 1 et 2 à Cenon.

Nom.....Prénom.....

Renouvellement

Nouvelle adhésion

Si nouvelle adhésion, veuillez renseigner vos coordonnées:

Adresse.....

Téléphone.....

Courriel.....

Je souhaite être informé(e) des projets et actions de l’association par

PAPIER

COURRIEL

Adhésion annuelle de 10€ par personne

Mode de paiement

CHEQUE

ESPECES

Chèque à l’ordre de « Les voisins de Clair Logis »

Adhésion annuelle valable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 inclus

Date.....

signature

Coupon et règlement à retourner à l’association « Les Voisins de Clair Logis »

32 rue Jean Mermoz 33 150 CENON
ou 16 rue de la Concorde 33 150 CENON